Concours de Géographie

Le Comité de la Société de Géographie de Tourcoing nous prie de rappeler aux chefs d'ateliers intéressés que le concours de géographie aura lieu le jeudi 19 juillet.

Les inscriptions devront être remises, avant le 30 juin, au secrétaire, M. J. Petit-Leclerc, rue Nationale, 78.

MARCQ-EN-BARŒUL

Séance du Conseil municipal

Jeudi 28 juin 1900, à 8 heures du soir

Ordre du jour : 1. Compte de gestion du percepteur — 2. Compte administratif du maire — 3. Compte et budgets du Bureau de bienfaisance — 4. Compte et budgets de l'Hospice — 5. Compte et budgets des deux paroisses — 6. Budget additionnel concernant de l'exercice 1900. — 7. Budget primitif communal de 1901 — 8. Demande du soutien de famille Blanquart (dommage corporel) — 9. Taxes mobilisées — 10. Demande par la commune de pavés de rebus — 11. Aliénés — 12. Boulevard projeté entre Lille, Roubaix, Tourcoing (avis du Conseil). — 13. Fixation des alignements, rue de Marquette (avis du Conseil).

LANNOY

Certificat d'études. — Hier ont eu lieu sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, les examens du certificat d'études, pour les jeunes gens fréquentant les écoles laïques du canton de Lannoy.

Inscrits, 255 candidats; présents, 151 ; admissibles, 135 ; définitivement admis, 120.

Mentions de dessin, 11 — Mentions d'agriculture, 11.

Prix départementaux : 1er, Mertens Jean, de Lannoy ; 2e, Dumesnes Henri, de Lannoy ; 3e, Marge Henri, d'Ascq.

Les épreuves suivantes ont été données aux candidats :

Dictée

Jean Bart. — Jean Bart avait accepté l'invitation d'un capitaine anglais qui lui offrait à déjeuner à bord de son navire. A l'heure terminée, il voulut en rouge de son hôte et le remercie. «Vous êtes mon prisonnier, vous répond l'Anglais. Ah ! c'est comme cela ? s'écria Jean Bart. Nous allons bien voir ». Et il se précipite comme un fou sur le pont et crie très fort : « A moi ! Je suis bien entouré des marins de son navire, puis, s'emparant du baril de poudre en avant du vaisseau, il saisit une mèche, l'allume, la pose au-dessus du baril, et regardant fièrement le capitaine anglais : « Si vous me touchez, dit-il, je le laisserai sauter avec vous ! » Les marins arrivent, montent à l'abordage et s'emparent du navire ennemi que Jean Bart ramène tranquillement dans le port de Dunkerque.

Calcul

1. *On achète 27 m. 50 du soie à 8 fr. 75, et l'on obtient 5 0/0 de remise.* Si l'on paie avec des pièces de 5 francs, combien devra-t-on en donner (au pus) et quelle somme manque-devra-t-on y joindre.

2. Un terrain de 3 hectomètres carrés 872 mètres carrés a produit 169 hectolitres de blé vendus 15,80 l'hectolitre. Quelle valeur en blé produirait le terrain s'il avait 25 décamètres carrés de plus en superficie.

Composition française

Description en hanneton. — Ravages qu'il occasionne; 1° *Comme vers blanc, 2° comme hanneton.* Faut-il le détruire ? Comment s'y prend-on ?

Agriculture

1. Quels sont les principaux éléments du sol et dans quelle proportion doivent-ils être réunis pour constituer une bonne terre ? Quelle utilité-t-on engrais et de quoi dépend la valeur des engrais ? 3. A quelle époque convient-il de tailler les arbres fruitiers et qu'elle est l'utilité de cette opération ? 4. Quel avantage peut avoir le pincement des arbres fruitiers ou quelle en est la fructification ? 5. Pourquoi la fertilité d'une plante est-elle parfois sur ses deux faces d'une multitude d'ouvertures microscopiques ?

LILLE

LES FÊTES DE LILLE

Deuxième Journée

Malgré le temps affreux qu'il a causé de faire toute la journée d'hier les diverses attractions annoncées au programme des Fêtes du lundi *ont eu lieu* à l'heure dite.

Sous la pluie battante de l'après-midi une foule nombreuse et carapaçonnée de parapluies persistait à s'ébaudir de chaque côté du Bassin de la Basse-Jadis et les ouvriers de la grue se livraient à des joutes sur cet élément que nous n'oserons assimiler à l'eau, par égard pour elle. Il paraîtrait, du moins est-ce un dit-on, que les jouteurs ont dû passer à l'étuve de désinfection à l'issue de leurs ébats nautiques (oh ! combien !)

Quai Vauban, en face des Docks, il y avait *certainement quelque chose comme 2000 personnes* cuirassées d'indifférence vis-à-vis des intempéries et concentrant toute leur attention sur le jeu de Bagues et le chemin aux oreilles. En voilà qui devaient jubiler, les canards, par un temps pareil !

Quant aux jeux de bascule hydraulique installés place Madeleine-Caulier, place St-Martin et rue de Fives, ils n'ont pas obtenu moins de succès que les autres divertissements.

Population lilloise, vous êtes admirable !

Enfin, vers six heures, par une grâce inespérée le temps a bien voulu se montrer moins désagréable et la pluie faire trêve.

C'était l'heure fixée pour la distribution des récompenses au kiosque de l'Esplanade.

De cinq à six, de tous les points de la ville une foule de plusieurs milliers de personnes converge vers l'Esplanade. Autour du kiosque viennent se grouper les nombreuses sociétés, quelques-unes pourvues d'uniformes et d'uniformes plus ou moins cocasses et se livrant à des danses plutôt burlesques, rappelant vaguement la danse du scalp illustrée jadis par Peau-Rouge.

Sur le kiosque, la Fanfare des « Amis Réunis de Wazemmes », sous l'experte direction de M. Henri Tays, exécute les plus brillants morceaux de son répertoire.

Au bureau MM. Dupied, adjoint au maire de Lille, Raghebom, Broutin, Dmelle, Corsin et Deveraux, *conseillers municipaux.*

C'est M. Dupied qui proclame les récompenses et à l'appel de chacune des Sociétés un membre s'en détache et vient recevoir en même temps que le prix décerné les félicitations des membres du comité.

Voici la liste de ces récompenses :

Tir à l'arc au berceau — Ball-one d'Hiver-querre

1er prix, M. Chamoment, des Trois-rois de Lous, 2e prix, M. Charles Devroin, de la Société de St-Sébastien d'Esquermes.

3e prix, M. Anatole Fleury de la même société.

4e prix, M. Guidez, de la société de Saint-Martin d'Esquermes.

5e prix, M. Dandoin fils, id.

6e prix, médaille d'éloignement, Maison Blanche d'Haubourdin.

7e, *Médaille de bronze*, l'Alliance Moulin-Lille.

8e prix, médaille de nombre, Saint-Sébastien d'Esquermes.

Jeu de boule (St-Maurice)

1er prix, M. Gustave Gombert, des Bons Bourbeux — 2e M. Oscar Pollet, idem — 3e M. H. Pinc des Saint Brieux — 4e M. Bernard, des Bons Chagrins — 5e M. Joseph Wibaux, des Boules Carrées.

Prix d'éloignement : Les Bons Carrés.

Prix de tonne : *Les Grande Amis, de la rue de Juliers.*

Moulins-Lille

1er prix, MM. Lesaffre — 2e, Dagrenne — 3e, Francis — 4e, Jules Verlaye — 5e, Franchomme.

Arbalétriers

1er prix, M. Fernand Joly, des Guillaume Tell, de Lomme — 2e, M. Louis Dutrieux, des France arbalétrier de Lous — 3e, M. Georges Duthilleul, id. — 4e, M. François Parent, des Coeurs-Francs, de Lille — 5e, M. Victor Delhaye, de St-Martin, d'Haubourdin — 6e, M. Auguste Lequeux, du Dauphin, de Sequedin — 7e, M. Louis Lizaret, des Guillaume Tell de Lomme.

9e prix, M. Etienne Delannoy, des Amis réunis de la Liberté de Lille.

Prix de manche. — M. Douanne, des France, Arbalétriers de Lous.

Bon nombre. — M. Théodore Spaert, des Coeurs-Francs de Lille.

Médaille de nombre. — *La Société-Franche, d'Esquermes.*

Jeu de Bagues sur l'eau

1er prix, M. Cavelier — 2e, M. Jeunesse — 3e, M. Delaporte — 4e, M. Masy.

Jeu de Poteau de Beignenu

1er prix, M. Teleshoers Gerdien. — 2e, Victor Lalen. — 3e, Benoît Boscan.

4e, Gustave Lequien. — 5e, Henri Vinsin. — 6e, Henri Dhuy. — 7e, Louis Colin. — 8e, Louis Bellperche.

Société de Beignenu réunie cumulant de la « Clef des Chansons », de Lomme

Ont été primes dans l'ordre suivant : MM. Jules Ghesten, Henri Gnesteng, Louis Duchoit, Jean Bayle, Léon Flipo, Henri Martin, Charles Maquelier, Emile Maquelier, Auguste Descamps, Edmond Crouvel, A. Eirvey, O. Beaurez, Omer Boisson, *Ernest Pierrat, Henri Bervay, Jules Bazin, Adolphe Boulien, Charles Guillain, Edmond Lemaire, Jules Manfatin, Jules Gerlin.*

Jeux de bouchon

1er prix. — M. Dadenwarder, des Poilus.

2e prix. — M. Dutolleneres, des Bouchons-Rouges.

3e prix. — M. Anatole Gilles, des Bouchonneurs des Bier d'Or.

4e prix. — *M. Cambier, des Bouchonneurs des Bier d'Or.*

5e prix. — M. Paul Dosche, des P'tits-Riches.

6e prix. — M. Léon Decoene, de la Favrie.

7e prix. — M. Louis Cambier, des Bouchons Rouges.

8e prix. — M. Candelier, des Poilus.

Fanbourg des Postes

1er prix, MM. Léon Gerard — 2e Fernand Bogart — 3e *Abel Blasquenon de Vandembergue* — 3e Désiré Vereison — 4e Adrien Delmar.

Place de la Nouvelle-Aventure

Primés dans l'ordre suivant : MM. Jules Sergent, Théodore Thiebaut — Dupuis — Bargraves — Vitvoet — Dulile — Warem — Masset.

Place Philippe-de-Girard

MM. Henri Sergent — Dominique Defiandre — Achille Wick — Théodore Vandenbulcke — Delassal — Emile Louce — Charles Desquitère — Molmont.

Rue Arago

MM. Alfred Demuyer, Vandenbulcke, Louis Lemaire, Arthur Huchart, Georges Pauque, Théodore, Remon, Bernard fils et François Catteau.

Rue de Philadelphie

MM. Henri Dupeuier, Oscar Lehlond, Gaston Marcho, Henri Pepelin, Henri Vanderlost, Alphonse Crawate, Amand Dumortier et Léon Lemaire.

Rue du Long-Pot

MM. Demanginier, Waltecamp, Morache, Tullifer, Dubour et Vandeist.

Banlieue d'Esquermes

MM. Devilacrez, Dhuy, Caudde, Rosiez, Demesgt et Firmin pierre.

Faubourg de Valenciennes

MM. Pollet, Dorantorre, Buys, Leroy, Dumoulin et Michaux, MM. Augustin Bland, Gerbaux, Edmond Boussac, Gustave Marget, Collette, Jules Decourt, Louis Andre et Arthur Colzu.

Boulevard Victor-Hugo

1er prix. — M. Emile Mantin, de la Franco-Belge.

2e prix. — M. Chéry Lotellier, des Enfants de Fâdiberbe.

3e prix. — M. Louis Frémaux, de la Société St Antoine de Ferenchies.

4e prix. — M. Paul Silaco, des Carrotiers de Lous.

5e prix. — M. Raymond Warquin, des Amis-Réunis.

6e prix. — M. Louis Dumont, des Rigolos.

7e prix. — M. Alphonse Dauchy, des Mal-Contents du Faubourg-de-Bethune.

8e prix. — M. Dertelier, de Châlet.

Prix de tonne

1er prix : Les Chagrins d'Esquermes. — 2e prix. La Société de St Sébastien.

Éloignement

1er prix, Houplines. — 2e, Ferenchies.

Joutes sur l'eau

1er prix, MM. Fournier — 2e, Fernand Dessen — 3e, Lotombe — 4e, Vanostal — 5e Larson — 6e, Dussoy.

Bascule hydraulique

Place St-Maurice

1er prix, MM. Derick — 2e, Delbart — 3e, Mishaux — 4e, M. Desrumeaux.

Place St-Martin

1er prix, M. Fouchin — 2e, Delbart — 3e, Denain 4e, Poiret.

Jeu de Balle

Hier après-midi, Boulevard des Ecoles, c'est au milieu d'un nombreux entourage que s'est déroulée la partie entre Valenciennes et Anzin.

Cressin pour Valenciennes et Napoléon pour Anzin.

La lutte a été sans intérêt. C'est Anzin qui a remporté la victoire par 13 jeux.

Valenciennes a fait preuve d'infériorité avec deux *joueurs de première*, Waion et Corbeau et 3 joueurs de seconde empruntés est arrivée péniblement à prendre 6 jeux.

Le tir à la cible des pompiers

Le concours de tir a eu lieu lundi à 8 heures du matin au Champs de Mars, au milieu de nombreux spectateurs.

Toutes les pompiers des différents postes de Lille y prenaient part.

Le concours était présidé par M. le commandant Dreux.

La musique des sapeurs-pompiers a fait entendre ses meilleurs morceaux pendant toute la durée des épreuves.

LES COURS DE NOS FACULTES

HISTOIRE de la Révolution française

Cours de M. Sagnac à la Faculté des Lettres

Réformes religieuses de l'Assemblée Constituante

La Révolution n'a pas seulement été une Révolution politique et sociale, elle a été aussi une Révolution religieuse.

La liberté qu'elle avait fondée dans l'ordre social et dans l'ordre politique serait-elle seulement celle d'aller et de venir, ou serait-elle la liberté de l'homme moral émancipé de tous les préjugés ?

La Révolution française est une religion ; elle a agi en Europe à partir de 1792, comme une religion, mais au début elle n'a pas senti qu'elle portait en elle une religion. Elle ne voulut pas d'abord se demander si elle était contraire ou conforme au catholicisme. Les révolutionnaires virent dans l'Evangile la liberté et l'égalité, mais cette liberté du christianisme est celle d'un homme intérieur, de l'âme, et non celle de la cité, de l'homme moral émancipé de tous les préjugés ?

La Révolution française est une religion ; elle a agi en Europe à partir de 1792, comme une religion, mais au début elle n'a pas senti qu'elle portait en elle une religion. Elle ne voulut pas d'abord se demander si elle était contraire ou conforme au catholicisme. Les révolutionnaires virent dans l'Evangile la liberté et l'égalité, mais cette liberté du christianisme est celle d'un homme intérieur, de l'âme, et non celle de la cité, de l'homme moral émancipé de tous les préjugés ?

Les révolutionnaires ne cherchèrent pas à innover, ils voulurent réformer, renouveler le christianisme, parce que le peuple était profondément croyant, et que la bourgeoisie et la noblesse, s'il y avait des déistes et des rationalistes, il y avait aussi beaucoup de gens profondément pieux, jansénistes, sulpiciens, se rattachant à Port-Royal. Mais les révolutionnaires voulurent vivifier la religion et l'associer à la Révolution.

Ils ne toucherent pas au dogme mais à la discipline, ils voulurent toucher à la forme et non au fond, comme si la forme et le fond n'étaient pas étroitement mêlés, car la forme, c'est le rapport entre l'Eglise et l'Etat.

Quelles étaient en 1789 les idées au sujet des rapports entre l'Eglise et l'Etat ? Il y avait deux conceptions : celle de l'Etat laïque et celle de la religion d'Etat.

L'idée de l'état neutre, et par conséquent de la liberté de toutes les religions et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat était très nouvelle au XVIIe siècle ; elle est pas indiquée par Montesquieu (Esprit des Lois) mieux par Turgot dans le Tableau (1764) très antérieur à Voltaire. André Chénier partageait cette idée, qu'on trouve aussi chez Durand de Maillane, Condorcet (sur la constitution civile du clergé). Naigeon (Adresse à l'Assemblée, 1789).

L'autre conception, celle de la religion d'Etat est développée par Rousseau dans son contrat social où il propose de substituer le christianisme à l'autre une religion civile qui serait religion d'Etat, et qui admettrait quelques principes : existence de Dieu, immortalité de l'âme, etc. L'Etat serait armé contre ceux qui ne croiraient pas à cette religion.

Que disaient les cahiers de 1789 sur cette question ? Ils demandaient la révocation de l'Edit de Concordat de 1516 et le retour à la Pragmatique sanction de 1438 qui établissait la liberté des élections ecclésiastiques ; on demandait une religion nationale dominante avec la tolérance pour les autres cultes. On se rapprochait ainsi de la conception de Rousseau ; l'idée de l'Etat laïque n'apparaît pas dans les cahiers écrits.

Le système de la religion d'Etat triompha à l'Assemblée. Dans la Déclaration des Droits, art. 10, on relègue la liberté religieuse, pleine et entière de tous les cultes, on accorde seulement la tolérance pour les non-catholiques. Ce que voyant, les évêques voulurent en profiter pour faire déclarer le catholicisme religion officielle d'Etat. Les députés évitèrent cette motion par un moyen détourné, ce qui n'empêcha pas le clergé d'essayer de faire de Nîmes et de quelques religieuses qui eut pour conséquences des massacres de protestants à Nîmes et à Mantauban (10 mai) préludes de la Terreur blanche de 1795 et de celle de 1815.

Pendant ce temps, l'Assemblée établissait la Constitution civile du clergé, ébauchée par le comité ecclésiastique le 20 août 1790.

Ce comité dirigé par l'abbé Grégoire et les jurisconsultes Camus et Durand de Maillane demandait le retour de l'Eglise de France à la primitive Eglise, le rétablissement du Synode et du pape et le bas clergé des évêques, créer une église vraiment française, gallicane, nationale, indépendante du pape et associée à la Révolution. Il voulait opérer des changements dans la forme et non toucher au fond. A cela, le clergé répondait que les évêques étaient intimement liés et qu'en touchant à la forme on attaquait le fond. Pour le prouver, le clergé s'attaquait à la division proposée par le comité en évêchés et archiévêchés, à élection du clergé, attaquer le dogme que faire de nouvelles circonscriptions décésaines. A cela le comité répondait que ces divisions étaient d'origine politique et qu'on pouvait les changer sans toucher au dogme. *Et on avait des arguments historiques.*

A la suite de ces discussions, le comité ecclésiastique fit voter la Constitution civile du clergé le 12 juillet 1790. Le clergé français était affranchi du concordat de 1516. Jusque-là les évêques étaient nommés par le roi. Désormais, ils seront élus par les électeurs actifs comportant les assemblées électives des départements, pourvu qu'ils aient 15 ans de sacerdoce ; les curés seront élus par les assemblées électives des districts, pourvu qu'ils aient 5 ans de sacerdoce.

Le clergé était affranchi du pape : les évêques n'auront plus à lui demander l'investiture canonique qui sera donnée par le métropolitain, ou par le plus ancien évêque de la province. Les curés étaient affranchis des évêques. Cependant les curés étaient sous le point de vue du dogme continuaient à subsister.

Le clergé était affranchi de la domination des évêques. L'évêque n'était plus le maître absolu des curés, comme il l'est aujourd'hui, désormais il a un conseil (l'idée de la Révolution fut d'instituer partout des pouvoirs collectifs), composé des vicaires des curés et des curés des postes supérieurs et directeurs de séminaires. C'est un conseil permanent ; sans lui, l'évêque ne peut faire un seul acte, il ne peut instituer une cure que par sa décision. Le bas clergé sortait de la situation misérable où il était sous l'ancien régime. Il recevait un traitement honnête et suffisant : 1200 livres pour les curés, 700 pour les vicaires.

Enfin l'Assemblée décrète une nouvelle division ecclésiaste.

Plus d'évêques français suffragants d'évêques étrangers. Il n'y aura plus 134 évêques ou archevêques, mais 83, 1 évêque par département, parmi ces 83, 10 archevêchés seront élus. On supprima quelques sièges épiscopaux ce qui paraissait être une réforme de discipline, mais le clergé disait que c'était attaquer le fond, puisqu'il y avait destitution de quelques évêques d'ancien régime.

Enfin le clergé français était lié à l'Etat par le budget et le serment qui lui était imposé. *Désormais, les évêques et les curés sont fonctionnaires du gouvernement.* A la place des biens ecclésiastiques, le clergé aura un budget fixé à un taux bien inférieur au revenu de cette époque de transition, 187 millions. Les évêques et les curés doivent prêter serment à la nation, à la loi et au roi et le serment spécial à la constitution civile du clergé. Ainsi les prêtres sont des fonctionnaires élus et ne dépendent non du pape. L'assemblée décrète que les prêtres assermentés resteraient en place provisoirement.

Il y eut des adhésions éclatantes : Gobrigne, qui devait être un des évêques constitutionnelle, le clergé de St-Lô (15 juillet et 1790). 80 aumôniers de la garde nationale (22 juillet). Mais tous les évêques, sauf 4 ou 5, furent hostiles à la nouvelle constitution, mais l'Assemblée avait converti les biens ecclésiastiques en biens nationaux. Ils s'apprêtèrent à déchainer la guerre religieuse.

Et résumons : l'Assemblée a abouti à un schisme avec le pape et à la religion d'Etat ce qui est dangereux pour l'Eglise catholique et les individus qui ne veulent pas s'asservir à la religion d'Etat.

Telles sont les réformes concernant le clergé séculier.

Quant au clergé régulier, il est affranchi des vœux solennels, et rendu à la liberté intérieure et extérieure. Les moines peuvent être ouvrens, mais *ils ne peuvent prononcer des vœux solennels, ils sont admis à y rester. C'est la loi du 13 février* 1790 faite à la suite d'un rapport de Treilhard. Cette loi subsiste encore aujourd'hui comme où d'Etat, elle n'a pas été abrogée ; c'est en vertu de cette loi que Jules Ferry prit par décrets l'initiative de la dissolution des Jesuites en 1880, et de l'Ecole de Fontenay-aux-Roses ; la loi de 1790 supprimant les ordres religieux où on exige des vœux solennels.

D'une manière générale, l'Assemblée constituante a voulu faire mieux que l'Etat laïque, mais à la religion d'Etat.

Cependant, il faut noter une tendance à la sécularisation du clergé séculier. Comme le clergé assermenté ne voulait plus recevoir les mariages des catholiques patriotes, Durand Maillane montre que c'était une question de droit humain et non de droit divin, que citoyens ne fussent pas sujets à ne plus retrouver leur acte d'état civil, comme par exemple Talma qui ne voulait pas être enterré en terre sainte. L'Assemblée ajourna la question, elle ne sécularisa pas les actes de l'état-civil et ce n'est que le 3 septembre 1791, dans la Constitution, que les actes de l'état-civil furent inscrits dans le contrat civil. *On a posé le principe de la sécularisation, mais on n'a pas mis sur pas tirer les conséquences.* La Législative ajournera plusieurs fois et rattachant à Port-Royal, les révolutionnaires voulurent vivifier la religion et l'associer à la Révolution.

Ils ne toucherent pas au dogme mais à la discipline, ils voulurent toucher à la forme et non au fond, comme si la forme et le fond n'étaient pas étroitement mêlés, car la forme, c'est le rapport entre l'Eglise et l'Etat ?

Quelles étaient en 1789 les idées au sujet des rapports entre l'Eglise et l'Etat ? Il y avait deux conceptions : celle de l'Etat laïque et celle de la religion d'Etat.

L'idée de l'état neutre, et par conséquent de la liberté de toutes les religions et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat était très nouvelle

DANS LA PETITE SALLE

Dans la petite salle contiguë au café, ce qui en est séparé par une cloison à claire-voie, deux hommes étaient seuls, et en train de causer. L'un était M. Charles Deschamps, propriétaire de l'établissement et en même temps Président de l'Union Culinaire du Havre, *société de secours mutuels pour les cuisiniers de cette ville,* et son interlocuteur était l'auteur de cet article, qui était venu pour *vérifier certaines déclarations* concernant cette société datée du 12 janvier 1899, et adressée à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, par M. Deschamps, cafetier 17, rue du Rocher, au Havre, et dont la signature a dûment été légalisée par M. Magelas, adjoint au maire de Rouen. Le lecteur nous saura gré, nous n'en doutons pas, de reproduire dès maintenant ce document de la dite lettre, qui fit le sujet de notre visite :

Depuis plusieurs années dit Monsieur Deschamps j'étais dans un bien triste état, et je souhaite sincèrement que les habitués de mon café qui se trouvent actuellement ici ne soient jamais dans ce cas, car j'étais fort malade. *J'avais des douleurs de tête fréquentes et très douloureuses. J'avais perdu l'appetit et je mangeais si peu que j'avais presque honte de moi-même ; toutefois j'en souffrais beaucoup plus que je ne le ferais maintenant après un repas copieux. La vue ou l'odeur des aliments me causaient continuellement du dégoût, et je ne voir au milieu de mes clients, on n'aurait assurément pris pour le plus malheureux de tous, tellement j'avais l'air souffrant. Je ressentais aussi une très forte constipation que rien ne pouvait vaincre. Mes nuits se passaient en proie à une complète insomnie, de sorte que le lendemain, lorsque je me levais, j'étais aussi peu alerte que le serait un condamné que l'on conduirait à l'échafaud.*

» J'avais mal par tout le corps, mais surtout aux côtés et dans les reins. *Je sentais les forces m'abandonner peu à peu, et voyais à regret venir le moment où j'allais être obligé de cesser tout travail.* Aucun des nombreux remèdes dont j'avais eu recours jusqu'alors n'avait produit le moindre soulagement. Enfin, au moment où je m'y attendais le moins, la guérison arrive, et cela grâce à un remède extraordinaire, composé de deux plantes du Canada, *l'une des Shakers, et l'un des meilleurs produits qui aient été importés en France des Etats de la grande République transatlantique.*

« Cette unique préparation est un spécifique contre la dyspepsie ou indigestion chronique, ainsi que contre tous les malaises qui en proviennent. Trois flacons de ce merveilleux remède ont suffi à me débarrasser de tous mes maux et à me rendre un excellent appétit et une parfaite digestion. La constipation ayant disparu, le sommeil m'est revenu et j'ai repris mes anciennes forces. En un mot, je me porte *au mieux, et ne saurais trop recommander* votre Tisane assemblée des Shakers à ceux qui souffrent, surtout aux personnes de ma profession, qui sont si sujettes aux maladies de l'estomac. Je vous autorise volontiers à publier ma lettre si vous le jugez à propos. »

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Georges-Paul-Victor BERTRAND

D recteur de l'Ecole Municipale de la Croix-Rouge, *Sous-Caissier de la Caisse d'Epargne,* Officier d'Académie,

décédé à Tourcoing, le 29 juin 1900, dans sa 52e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux CONVOI ET FUNÉRAILLES qui auront lieu le Mercredi 27 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Joseph (Croix-Rouge), sa paroisse, inhumation au cimetière de la ville sous *y* être admis.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Potente, 6.

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'obits, donne droit à un AVIS GRATUIT dans le journal.

VICES DU SANG — BARTRES, ECZEMAS ST PHULIDES, disparaissent infailliblement par l'emploi du Dépuratif Mexicain du Dr Jackson, Prix 6 fr. et de la Pommade Jackson, 3 fr. 50, unique pour les Dartres vaginaux. — Pharmacie Couvreur ; à la Pharmacie Bruneau, 2, rue de Lille à Tourcoing et dans toutes les pharmacies. n. 2

SANG-ESTOMAC

GUÉRISON DE LA GOUTTE

Docteur *BOLE*, licencié ès sciences Grande-Rue, 83, ROUBAIX (face rue du Collège)

Tous les jours de 1 heure à 3 heures
Sauf le Lundi

COMPAGNIE FINANCIÈRE
Belge-Française
(SIE FRANCE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS	
PARIS	DENAIN	BOULOGNE	
BOUBAIX	BETHUNE	ARMENTIERES	
TOURCOING	LILLE	DOUAI	
BAUFMONT	ORCHIES	HÉNIN-LIÉTARD	
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE	
LENS	ANZIN	DOUAI	
COMPIGNE	BRUAY	SAINT-OMER	
SAINT-AMAND	HAZEBROUCK	HAZEBROUCK	
HAINAUT	SAINT-POL	DUNKERQUE	
MONTDIDIER	SOMAIN	LA BASSÉE	
DOULLENS			

La Compagnie Financière Belge-Française (SIE FRANCE), fondée par un groupe financier belge, traite des opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque. Escompte, dépôts à vue et à terme, chèques de chèques, ouverture sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

TRIBUNAUX

Chambre des appels correctionnels de Douai

Les Assomptionnistes, mécontents du jugement rendu par le Tribunal de Lille contre le *Réveil du Nord*, avaient interjeté appel devant la Cour.

Le *Réveil du Nord* avait négligé de son côté de frapper qu'le sentiment de l'Appel. Les débats ont eu lieu hier. Le *Réveil* était défendu par Me A. D'Hoogne, les Assomptionnistes par Me Deschodt.

La Cour a remis son arrêt à mercredi 27 courant.

Etat Civil de Roubaix

Du 25 juin

Naissances. — Fernand Canion, rue du Pile, c. Desanny. 3 — Marthe Chanuy, rue Blanchemaille — Lucien Detolleneare, id. — Achille Pastel, rue Roubaix, 14— Gustave Le Corre, rue Sainte-Elisabeth, 30 — Georges Leroy, rue du Fontenoy, 102 — Ghislain Fleurquin, rue Lacroix, 6, Lefebvre, 1 — Marguerite Dedin